

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 avril 2020
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quatorzième session
Points 32 et 37 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Soixante-quinzième année

**Conflits prolongés dans la région du Groupe
GUAM et leurs incidences sur la paix et la sécurité
internationales et sur le développement**

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

**Lettre datée du 13 avril 2020, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration de la communauté azerbaïdjanaise de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan en lien avec les récentes violations du cessez-le-feu commises par les forces armées de la République d'Arménie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32 et 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Yashar Aliyev



**Annexe à la lettre datée du 13 avril 2020 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Le 6 avril 2020

**Déclaration de la communauté azerbaïdjanaise de la région
du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan
sur les récentes violations du cessez-le-feu commises
par les forces armées arméniennes**

L'escalade actuelle des affrontements sur la ligne de conflit est un nouveau rappel douloureux des conséquences qu'entraîne l'absence de paix et de la nécessité de redoubler d'efforts pour contribuer, dans les plus brefs délais, au règlement pacifique du conflit opposant l'Arménie à l'Azerbaïdjan. Hélas, les accrochages récemment observés sur la ligne de front confirment une fois de plus que l'Arménie n'est tout simplement pas intéressée par la paix.

Alors que le monde est aux prises avec la pandémie de COVID-19 et malgré la menace que celle-ci fait peser sur les vies humaines, l'Arménie et le régime d'occupation présent dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, campant sur leurs positions, poursuivent, même dans ces circonstances, leurs activités illégales et leurs actes de provocation, maintenant les résidents civils sous un feu constant.

Depuis avril 2020, les forces armées de la République d'Arménie utilisent des mitrailleuses de haut calibre contre les résidents civils de la région azerbaïdjanaise de Gazakh. Nous sommes très préoccupés par les activités militaires arméniennes qui menacent les civils azerbaïdjanais résidant près de la ligne de front. Toutes ces actions vont à l'encontre de la déclaration du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Antonio Guterres, qui a appelé à faire entendre la voix de la paix et à faire taire les armes.

Malheureusement, la guerre déclenchée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan a dévasté tous nos moyens de subsistance.

Nous, la communauté azerbaïdjanaise de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan, avons exprimé à maintes reprises notre volonté de mener une coexistence pacifique avec les Arméniens. Tous, nous sommes partisans de la paix et de la coopération, qui ne font pas de place à l'occupation et au nettoyage ethnique, et demandons aux dirigeants arméniens d'appliquer les résolutions [822 \(1993\)](#), [853 \(1993\)](#), [874 \(1993\)](#) et [884 \(1993\)](#) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies adoptées à cet égard.